

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/08/2019

Dossier complet le :
27/08/2019

N° d'enregistrement :
F01119P0195

1. Intitulé du projet

PERMIS D'AMÉNAGER
AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UNE ANCIENNE CARRIÈRE À TROCY-EN-MULTIEN

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **GIBERT**

Prénom **GÉRARD**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	b) NON CONCERNE superficie d'aménagement de 3,75 ha inférieure au seuil bas Seuils des concentrations des REMLAIS ISDI avec facteurs de 2 à 4
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	Défrichement de 1,4 ha d'un boisement de moins de 30 ans Boisement de 5000 m2 sur une digue

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Modification du profil paysager : le but est de retrouver la topographie naturelle initiale

Valorisation du volume disponible pour les remblais par le stockage de déchets de résidus de valorisation de déchets de chantiers (boue de béton et boue de chantier) de CLAMENS SA à Villeparisis (77)

4.2 Objectifs du projet

Augmenter la surface agricole actuellement en jachère.

Limiter les surfaces inondables en point bas (création d'un bassin d'infiltration à l'entrée du site dans l'emprise ICPE de la carrière attenante).

Profiter de l'augmentation du volume de valorisation des déchets du BTP sur le site de Villeparisis pour que l'ancienne carrière retrouve sa topographie naturelle.

Se raccorder à la topographie de réaménagement de la carrière attenante en exploitation

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site fera l'objet d'un affouillement de 2,5 m et d'un exhaussement moyen de 21,5 m pour retrouver la topographie naturelle. Cela nécessite un volume de remblais de 430 000 m³.

Le fond de forme du site recevra une couche dite d'atténuation en fond de carreau d'une épaisseur de 1,5 mètre composée de 1/7 de sable et de 6/7 de marne disponibles sur place (matériaux de découvertes), puis les remblais, puis les terres de surface décaissées sur 0,8 m et 0,2 m pour la terre végétale. Cette couche d'atténuation sera en continuité de celle de la carrière en exploitation attenante (même constitution, même matériaux, même épaisseurs).

Les matériaux utilisés seront les mêmes que ceux utilisés pour la carrière attenante.

Raccordement du profil paysager avec celui de la carrière.

Ces travaux nécessitent un défrichage de 1,4 hectare d'une plantation composée de robiniers et de frênes de moins de 30 ans.

La digue de ceinture de la carrière sera boisée avec des espèces locales. Ce boisement sera de 5000 m². A l'inverse, le milieu en jachère qui correspond à une friche calcaro-sableuse sera reconstitué sur une superficie plus importante qu'aujourd'hui.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas d'exploitation ultérieure.

Les travaux de reprofilage de la zone d'entrée dureront 3 à 4 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager déposé en mairie

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale des aménagements	37 491 m2
Profondeur des affouillements	2,5 m moyen
Hauteur et volume des remblais paysagers	21,5 m moyen ; 430 000 m3.
Demande de dépassement des seuils de K3 pour	
o 3 éléments sont demandés avec un facteur 2 : Molybdène, Sélénium et Fluorures ;	seuil remblais inertes K3 x 2
o 2 éléments sont demandés avec un facteur 3 : COT et Hydrocarbures ;	seuil remblais inertes K3 x 3
o 3 éléments sont demandés avec un facteur 4 : Chlorures, Sulfates et de manière induite la fraction soluble.	seuil remblais inertes K3 x 4

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 401
Carrière de la Marguerite,
77 440 TROCY en MULTIEN

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une ZNIEFF de type I ou II > ZNIEFF de type 1 la plus proche : Boucle de la Marne à Germigny l'évêque à 1,8 km au sud de la carrière (110001156) > ZNIEFF de type 2 la plus proche : Forêt domaniale de Montceaux à 4,4 km au sud de la carrière (110001164)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une zone couverte par un APB > APB le plus proche : Plan d'eau des Olivettes (FR3800496) à 14,5 km au sud-ouest de la carrière
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	> RNR la plus proche : Grand Voyeux (FR9300115) à 2,2 km au sud > PNR le plus proche : Oise-Pays de France (FR8000043) à 16 km au nord-ouest > Projet du PNR de la Brie et des deux Morins localisé au sud du site
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monuments historiques inscrits à proximité : > Château du Gué, à Tresmes à 1,5 km au sud-est > Église Saint-Jean-Baptiste (Étrepilly) à 1 km à l'ouest
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site est considéré en classes 3 des enveloppes d'alerte des zones humides en Île-de-France. La Classe 3 correspond à une probabilité importante de zones humides mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser. Ce caractère humide n'est pas constaté sur le site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	> ZRE Albien (code sandre : 03001)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de tout périmètre de protection de captages AEP. Il existe un ancien captage aujourd'hui abandonné en aval immédiat du site. Les captages à proximité sont les suivants : > Captages d'Étrépilly (2 points de captages à environ 1,5 km en amont du site) > Captage du Plessis-Placy (3 km en amont) > Les forages de Congis-sur-Thérouanne et de l'Isles les Meldeuses à 5 km en aval > Captage de Germigny l'Evêque à 5 km en aval
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit le plus proche, Domaine du Gué à Tresmes (Congis-sur-Thérouanne) 1,5 km au sud-est du site (inscrit le 06/03/1947)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière ne se situe pas dans un site Natura 2000. Elle est située à proximité de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Boucles de la Marne (FR1112003) à 1,5 km au sud. Ce site correspond à la réserve naturelle du Grand Voyeux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'inverse il s'agit d'apporter des matériaux pour reprofiler cette ancienne carrière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux seront apportés pour réaliser l'aménagement paysager.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'enlever un boisement de frêne et d'accacia de 1,4 hectare et de reprendre une jachère sur 2,1 hectares. Un reboisement sera fait pour renforcer les continuités écologiques entre le plateau et la vallée de la Théroanne. La surface de la jachère, friche calcaro-sableuse, sera augmentée Une évaluation de la sensibilité des milieux est jointe en annexe
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats et les espèces relevés sur le site ne sont pas en lien avec ceux de la zone N2000 des Boucles de la Marne, à 1,5 km. Pas d'effet sur les habitats (pas de rejet, pas d'incidence sur le niveau de qualité des eaux)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces sont en partie boisés (bois de moins de 30 ans) en flanc de l'ancienne carrière et une zone agricole non exploitée fonctionne en jachère. Le PLU de la commune enregistre ces espaces en Nc puisqu'il s'agit d'une ancienne carrière. La superficie de la jachère sera augmentée à la fin du réaménagement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pente de l'ancienne carrière est plantée et stabilisée à ce jour. Le reprofilage consistera à retrouver les cotes naturelles, celles du plateau au nord et du flanc de la vallée de la Théroouanne au sud et donc de supprimer ce talus.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un aménagement paysager avec des matériaux de type K3+. Les études de risques de contamination de la nappe ont été réalisées. Il n'y a pas d'impact sur les captages alentours et sur la qualité de la nappe. Un réseau de piézomètres existe autour du site et des analyses seront faites semestriellement. cf étude transmise sur les risque de pollution des eaux et l'étude
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics actuels de la Carrière voisine seront limités car le réaménagement paysager ne se fera sur cette zone pendant 3 à 4 ans puis dans la carrière voisine pour continuer son réaménagement. Les trafics seront les mêmes que ceux initiaux soit 37 à 39 PL/jour avec double frêt pour l'extraction du sablon (apports inertes, sorties sablon)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Oui le site est source de bruit du fait du fonctionnement des engins de chantier (chargeur). Pas de nuisance supplémentaire par rapport à la carrière actuellement en exploitation Il est concerné

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les matériaux sont inertes. Il n'y a pas de nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les premières habitations sont à 910 m donc ne seront pas concernées par les vibrations émises par l'aménagement</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Peu d'émission de poussières lors des déchargements des matériaux car ceux-ci sont humides. Émission de poussières pour les travaux d'affouillement et de couverture finale</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y aura des eaux pluviales qui s'infiltreront dans un bassin d'infiltration qui sera créé à l'entrée du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une diminution des surfaces en jachère le temps des aménagements et une augmentation de ces surfaces en jachère ou culture à la fin du reprofilage.</p> <p>Il n'y a pas d'activité de sylviculture dans les plantations existantes. Le bois retiré sera valorisé dans la mesure du possible.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Avec la carrière voisine exploitée par Clamens SA qui modifie en parallèle ses conditions de réaménagement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La notice PA2 détaille ces éléments.

Il s'agit principalement d'un renforcement de la haie au nord sur une emprise de 5 m de large, en bordure du plateau cultivé, d'un boisement sur la digue d'arrêt à l'ouest au droit de l'entrée de la carrière, de la confection d'une noue paysagère et d'un bassin d'infiltration pour récupérer les eaux pluviales de l'aménagement (pas d'évacuation possible à l'extérieur), d'une couche d'atténuation en fond de fouille et de la remise en place en couverture et des terres enlevées lors de l'affouillement (banque de graines).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet peut en être dispensé :

- le boisement est de faible qualité et de moins de 30 ans
- le milieu le plus intéressant qui est la friche (jachère) sera reconstitué (cf étude ALISEA jointe)
- la gestion des eaux sera améliorée
- la qualité des matériaux de remblais est compatible avec le fond géochimique local (cf volet géologique et hydrogéologique ACG joint)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe PA2 : Notice du permis d'aménager , chapitres 4-5 et 6 Annexe ALISEA : Etat initial de la biodiversité , chapitre 6-1 : milieu naturel Annexe ACG : Volet géologique et hydrogéologique, chapitre 6 - 1 : risque

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

TROCY en MULTIEN

le,

25/07/2019

Signature

Monsieur GERARD GIBERT

1 Place de l'Eglise

77440 TROCY EN MULTIEN

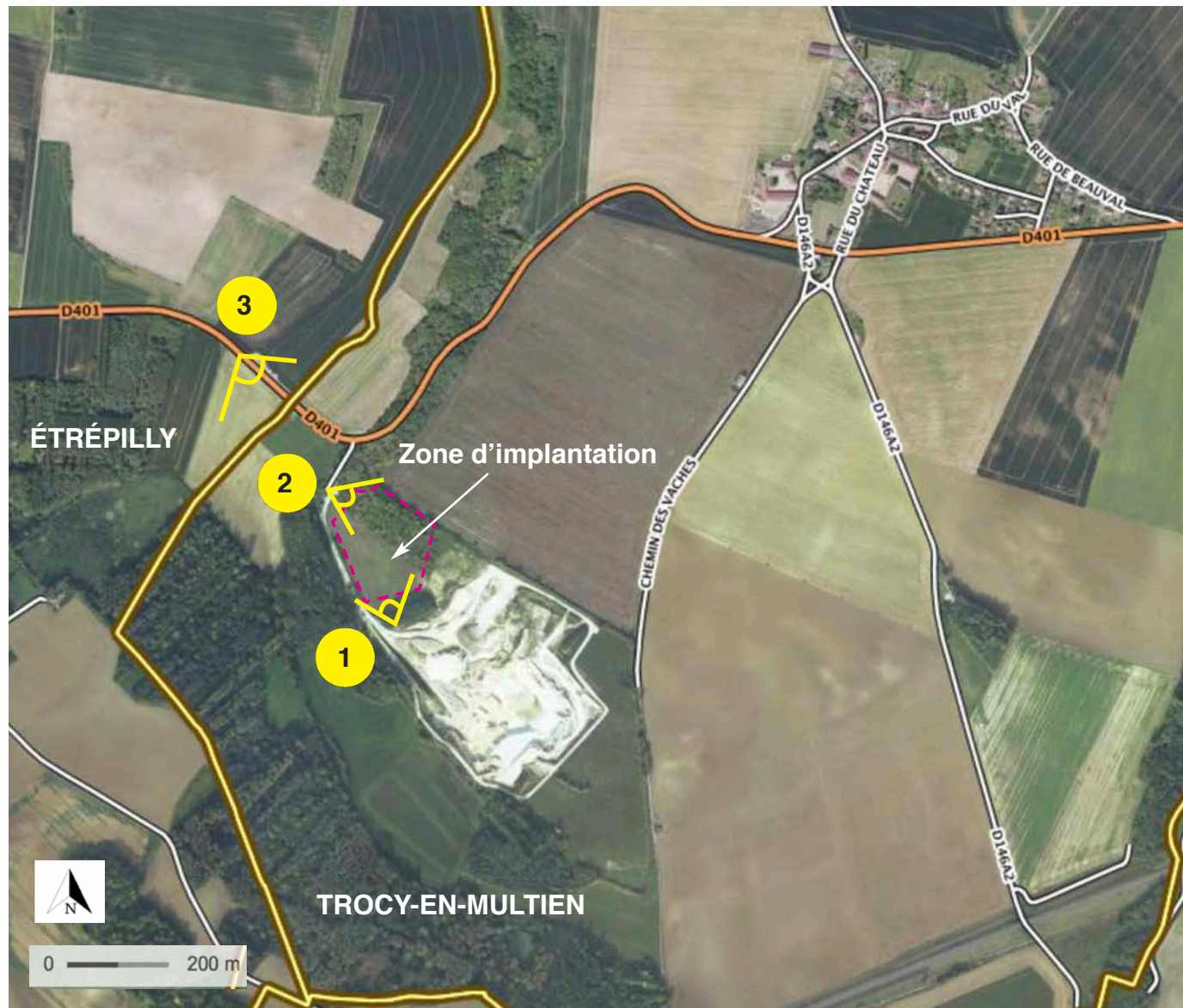
Tél : 01 64 36 67 14



CAS PAR CAS
 adresse du site : Route départemental n°401
 lieu-dit "la marguerite"
 77440 Trocy-en-Multien

Pièce n°2 : PLAN DE SITUATION DU TERRAIN
 échelle 1/25 000e

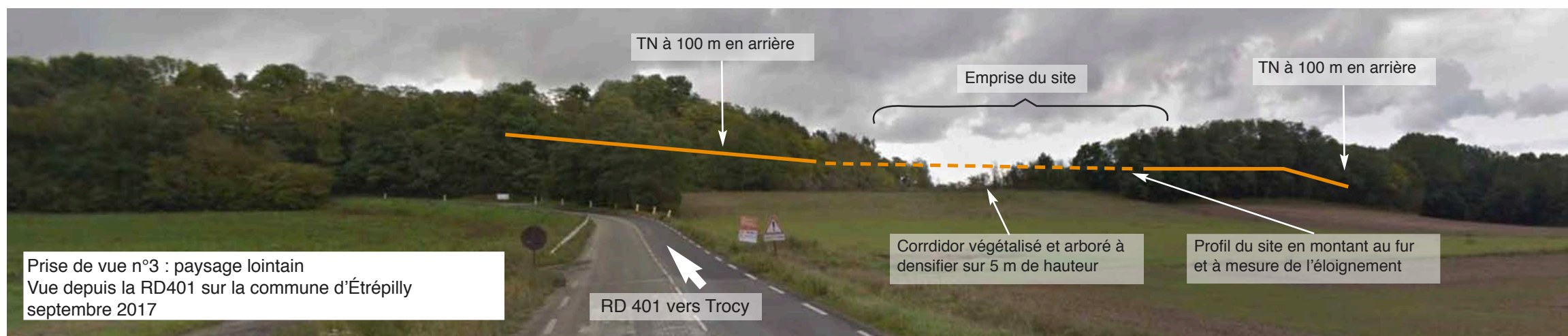
AK Consultants
 12 rue du pave
 78680 épone
 Réf. juin 2019



Prise de vue n°1 : environnement proche
Vue de la friche et ses environs
20/09/2018



Prise de vue n°2 : environnement proche
Vue de la robineraie
20/09/2018



Prise de vue n°3 : paysage lointain
Vue depuis la RD401 sur la commune d'Étrépilly
septembre 2017


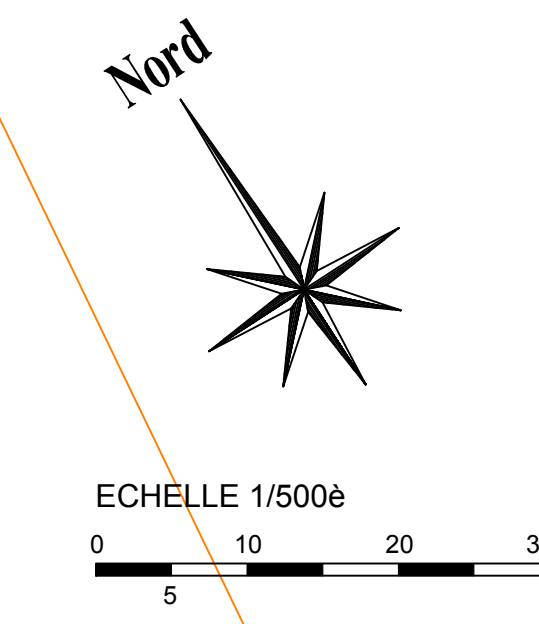
Permis d'Aménager 4 -
Pièce n°4 Réaménagement - Jachère

ECHELLE 1:500	DATE 24/07/2019
	INDICE D
	DESS RD
13/05/2019 A Première Diffusion	
15/05/2019 B Modifications	
17/07/2019 C Modification périmètre	
24/07/2019 D Version définitive	

NOTA : Plan établi à partir d'extrait cadastral ainsi qu'un plan de bornage partiel daté de Aout 2008 par le Cabinet GUERRAUD, Géomètre-Expert à MEAUX

RD GEO
GÉOMÈTRE-EXPERT
1, Rue La Fontaine - 77400 GOUVERNES
TÉL : 01.87.82.17.44 / 07.68.79.10.84
E-mail : r.david@rdgeo.fr - www.rdgeo.fr

FONCIER URBANISME INGÉNIEUR TOPOGRAPHIE



LEGENDE

- Zone boisée existant
- Arbre existant
- Arbre à planter (dessin schématique représentant une zone de végétation à réaliser)
- Arbre à planter déjà prévu en 2011 (dessin schématique représentant une zone de végétation à réaliser)



COMMUNE DE TROCY-EN-MULTIEN

LIEU-DIT " LA MARGUERITE "

ROUTE DEPARTEMENTALE N°401

Permis d'aménager
Pièce n°5 - Plan des Abords

Orthophoto datée de Juin 2019

Echelle : 1/2000



- ➔ Un site Natura 2000 est compris dans le périmètre d'étude éloigné, à 2km au sud du périmètre d'étude rapproché. Il s'agit d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS): une entité des Boucles de la Marne (Tableau 4 et Figure 11).

Tableau 4 – Site Natura 2000 au sein du périmètre d'étude éloigné

ID	Nom	Directive	Superficie (ha)	Date de création	Distance par rapport au périmètre d'étude
FR1112003	Boucles de la Marne	79/409/CEE	2641	12/04/2006	2 km au sud

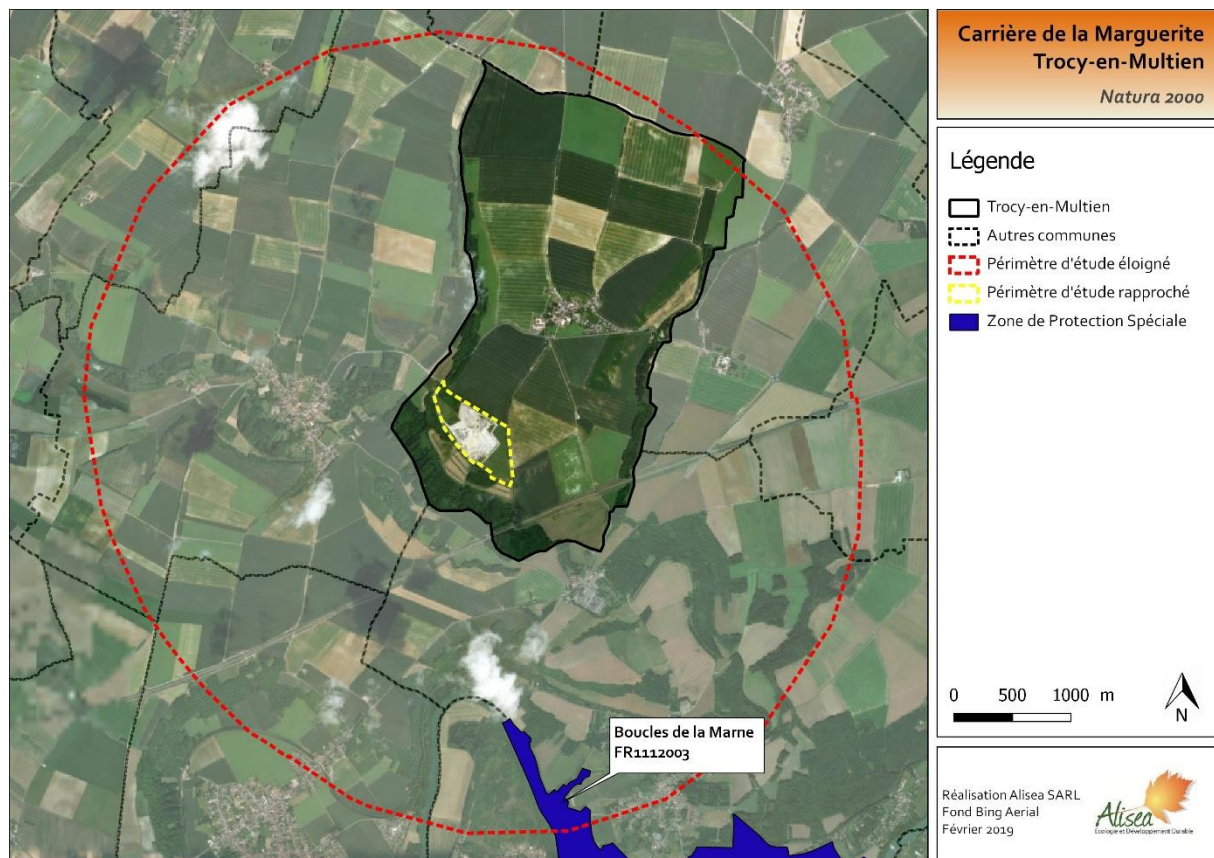


Figure 11 - Site Natura 2000 identifié dans le périmètre d'étude éloigné (Alisea 2019, Fond Bing Aerial)

3.1.1.2 Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc).

Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

- ➔ **Aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n'est présent dans le périmètre d'étude éloigné, ou à proximité de celui-ci.**